

DEC142137DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

DECIDE

Art. 1er – Objet

En application du décret n° 82-451 et à l'arrêté du 3 juin susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations d'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS.

Art. 2 – La liste électorale

2.1 – Une liste électorale provisoire est consultable à compter du **9 septembre 2014**.

2.2 – La liste électorale arrêtée le **1^{ER} octobre 2014** par le président du CNRS est consultable à compter du **2 octobre 2014**.

2.3 – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.2 ci-dessus est fixée du **13 octobre 2014**.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Art.3 – Les candidatures

La date limite de réception des éléments constitutifs des listes de candidats et les professions de foi est fixée au **23 octobre 2014**.

Art. 4 – Le vote

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **26 novembre 2014**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **4 décembre 2014**.

Art. 5 – Le dépouillement

La date de dépouillement est fixée au **5 décembre 2014**.

Art. 6 – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS à la DAJ/SECA au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, **17 SEP. 2014**



Alain FUSHS